



PRIX DE L'INNOVATION RH

Dossier de candidature 2020

Pour la 8^{ème} année consécutive, la FHF, l'ADRHESS et nehs proposent de récompenser des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ayant mis en œuvre des actions innovantes dans le domaine des RH du personnel médical et non médical.

Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer en déposant un dossier de candidature jusqu'au 15 août 2020.

- Par e-mail à nadine.driss@sphconseil.fr

- Ou par courrier à l'adresse suivante : SPH Conseil, 1 bis rue Cabanis - 75014 PARIS

Pour plus d'informations : Nadine DRISS, tél. 01 44 06 84 49



PRIX DE L'INNOVATION RH 2020

OBJECTIF

Ce prix récompense et met en valeur des actions innovantes des établissements en matière de politique de ressources humaines pour le personnel médical et non médical. Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent y participer.

Ce prix permet de :

- Valoriser le travail de vos équipes et faire connaître vos initiatives,
- Promouvoir votre établissement,
- Diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et permettre ainsi de faire progresser collectivement la politique des RH,
- D'être distingué par la FHF, l'ADRHESS et *nehs*.

TYPES D'ACTION

Les établissements peuvent candidater pour des actions menées dans le domaine de la conduite du changement et en lien avec les différents volets de la GRH.

Les projets « candidats » feront l'objet d'une publication sur le site internet de la FHF, sauf avis contraire de votre part.

Plusieurs projets peuvent être primés.

SÉLECTION DES CANDIDATURES

La sélection se fera par un jury composé majoritairement de professionnels des établissements de santé et de partenaires institutionnels à partir des critères d'évaluation suivants :

- Une méthodologie développée de façon claire,
- Le caractère innovant du projet,
- Un calendrier d'actions qui démontre que le projet est passé au stade opérationnel,
- L'évaluation de ses résultats et les indicateurs utilisés,
- L'intérêt pour le service public hospitalier,
- Le caractère transposable du projet à d'autres établissements,
- Le travail d'équipe nécessaire à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

REMISE DES PRIX

Les prix seront remis lors des Rencontres RH de la santé qui auront lieu **les 12 et 13 octobre 2020 à la Cité du vin de Bordeaux**.

Ils feront également l'objet de diffusion dans les supports de communication de la FHF, de l'ADRHESS et de *nehs*.



PRIX DE L'INNOVATION RH : Dossier de candidature 2020

FICHE DÉTAILLÉE

(3 pages maximum)

Etablissement

Nom de l'établissement	CH VENDOME MONTOIRE
Service	Direction des ressources humaines
Adresse	98 rue poterie
Code postal	41100
Ville	VENDOME
Personne référente	Laurent COURET
Fonction	DRH
Tél.	02 54 23 36 01
E-mail	l.couret@ch-vendome.fr

Domaine(s) (cochez un ou plusieurs domaines) :

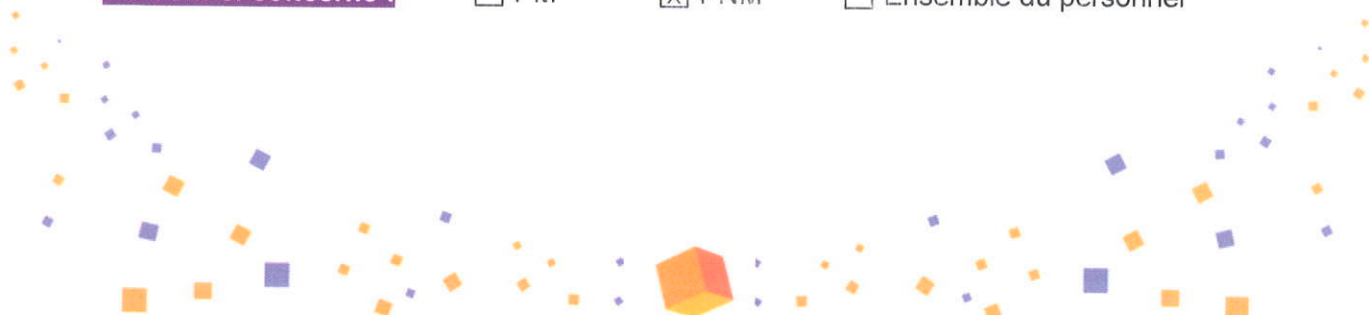
- Communication interne
- Conditions de travail et santé au travail
- Coopération entre établissements
- Coopération entre professionnels
- Dialogue social
- Formation et développement des compétences
- Gestion RH / Contrôle de gestion
- GPMC
- Management
- Organisation du travail
- Politique sociale
- Qualité de vie au travail
- Autre (préciser)

Personnel concerné :

PM

PNM

Ensemble du personnel



Titre

Instauration d'un "babysitting solidaire" au CH Vendôme-Montoire lors de la crise COVID 19

Contexte et objectifs

La crise COVID a eu un impact sur l'organisation personnelle des professionnels, notamment suite à la fermeture des établissements scolaires à compter du 16/03/2020.
Cette annonce de fermeture a causé d'importantes difficultés aux professionnels soignants qui devaient concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ce risque a été pointé comme un facteur important d'absentéisme.
Le ministère de l'Education nationale ayant précisé que la fermeture des établissements scolaires ne sera pas applicable pour les professionnels de santé, le CH Vendôme-Montoire a entrepris l'action "babysitting solidaire" dès le 16/03/2020 afin de compléter les mesures concernant l'Education nationale.

Description du projet, actions réalisées et calendrier

Le CH Vendôme-Montoire a entrepris le "babysitting solidaire" selon les phases suivantes :

- 1- la semaine du 16 au 20 mars : recensement des professionnels ayant besoin d'un mode de garde et des professionnels. Puis recensement des professionnels ayant des enfants majeurs pouvant assurer la garde.
- 2 - diffusion d'une note de service interne le 20/03/2020 précisant les modalités organisationnelles du "babysitting solidaire".
- 3- Mise en relation des "babysitters" et des professionnels demandeurs à compter du 23/03/2020 jusqu'au 04/06/2020. La DRH a organisé cette mise en relation.
- 4- Mise en paiement du défraiement des professionnels sur les bulletin de salaire d'avril, mai et juin 2020.

Méthode adoptée : association des différents acteurs, instances...

Le dispositif "babysitting solidaire" est issu des premières cellules de crise réunies lors de l'épidémie COVID et des remontées de difficultés individuelles par l'encadrement et la DRH. Les membres de la cellule de crise (chefs de pôles, directeurs, cadres supérieurs...) ont été destinataires du dispositif qui a ensuite été présenté aux représentants du personnels. Ces derniers ayant donné leur accord à ce dispositif.

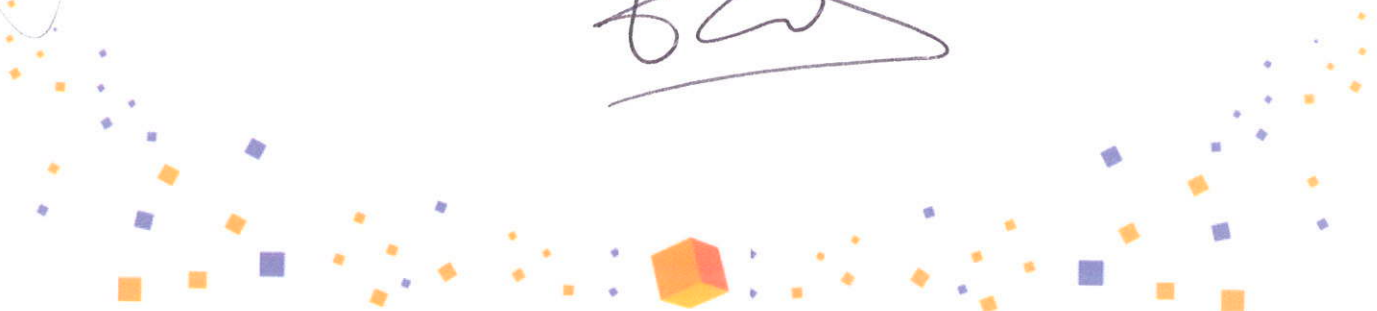
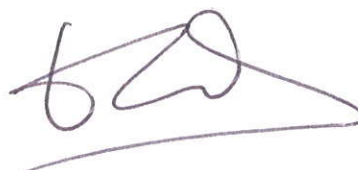
Modalités du babysitting solidaire: le professionnel ayant besoin d'un "babysitter solidaire" doit prouver son impossibilité à obtenir un mode de garde (Education nationale, familles, assistante maternelle...) puis fournir à la DRH le contrat signé avec le babysitter. Le professionnel se fait ensuite rembourser sur la base d'une indemnité horaire équivalente au SMIC sur le bulletin de salaire du mois suivant. Il est précisé que le nombre d'heures remboursé ne pourra pas excéder le nombre d'heures de travail du professionnel tel que figurant sur le planning.

Résultats obtenus et modalités d'évaluation : organisationnel, financier, impact pour les agents et les patients

Les professionnels se trouvant en difficulté concernant la garde de leur enfant ont sollicité la DRH. Au final, 6 professionnels ont été éligibles à ce dispositif (infirmier, aide soignant, adjoint des cadres, adjoint administratif...)
En parallèle, 14 professionnels ont déclaré un babysitter.
Le montant total du dispositif s'élève à 12 198€ versés entre avril et juillet 2020.
Les professionnels ont ainsi pu obtenir un mode de garde pour leur(s) enfant(s) pendant la crise COVID.

Date et signature du Chef d'établissement

13 août 2020



PRIX DE L'INNOVATION RH : Dossier de candidature 2020

FICHE SYNTHÉTIQUE

(publiée sur internet)

Etablissement :

Nom de l'établissement

CH VENDOME MONTOIRE

Service

Direction des ressources humaines

Adresse

98 rue Poterie

Code postal

41100

Ville

VENDOME

Domaine(s)

Politique sociale

Titre

Instauration d'un babysitting solidaire au Centre hospitalier Vendôme Montoire

Résumé (maximum 10 lignes) :

L'annonce de fermeture des écoles au 16/03/2020 a causé d'importantes difficultés aux professionnels pour concilier leur vie professionnelle et leur vie personnelle. Ce risque a été pointé comme un facteur important d'absentéisme.

Le ministère de l'Education nationale ayant précisé que la fermeture des établissements scolaires ne sera pas applicable pour les professionnels de santé, le CH Vendôme-Montoire a entrepris l'action "babysitting solidaire" dès le 16/03/2020 afin de compléter les mesures concernant l'Education nationale.

Ce dispositif s'est concrétisé par la manifestation de 14 professionnels volontaires pour proposer un mode de garde aux collègues en difficulté.

Au final, 6 professionnels ont bénéficié de ce dispositif correspondant à leur besoin pour un montant total de 12 000 € environ déployé par l'établissement entre avril et juillet 2020.

J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d'autres supports de communication.

Date et signature du Chef d'établissement

13 août 2020 